Taxe : l’Assemblée nationale vote la baisse du « Droit de visa de régularisation » pour les clandestins

17/12/2019 à 20h18



“Droit de visa de régularisation” : la majorité vote la baisse de 340 à 200 € de cette taxe que doivent payer les étrangers en situation irrégulière pour leur premier titre de séjour.
> “Un coup de pouce important qui va favoriser l’intégration

> *"Droit de visa de régularisation" : la majorité vote la baisse de 340 à 200 € de cette taxe que doivent payer les étrangers en situation irrégulière pour leur premier titre de séjour.*
> *"Un coup de pouce important qui va favoriser l'intégration", selon @stelladupont#DirectAN pic.twitter.com/zhtEF7sqxt*
>
> *— LCP (@LCP) December 16, 2019*